



Intentions éducatives
VACANCES ARC-EN-CIEL
séjour **NATURE & VOLCANS**
du lundi 8 au vendredi 19 juillet 2024
MAISON D'ACCUEIL ST-JOSEPH 63960 TAUVES
30 enfants de 7 à 10 ans

Séjour n° 38 – Nature et volcans

Tauves – 63960 PUY-DE-DÔME

Rando-ascensions Puy de Sancy, visite d'une chèvrerie, atelier indices et traces d'animaux, recueil de minéraux, fabrication de 2 composteurs, atelier « bois vert » : Flèches polynésiennes, trottinette « dirt », rando-photos : Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy, visite de Vulcania – Activités JOP : Olympiades volcaniques

Organisateur : [AEP VOLCANA & ILE AUX ENFANTS](http://www.aep63150.com)

Informations concernant le séjour : [à venir]

Transport prévu : Train + Car

Dates des séjours : du 8 au 19 juillet.

Association d'Education Populaire
VOLCANA & ILE AUX ENFANTS
www.aep63150.com
Organisateur n° 063ORG0293

INTENTIONS EDUCATIVES
VACANCES ARC-EN-CIEL juillet 2024
séjour de vacances NATURE & VOLCANS
n° déclaration : n° 0630293SV000123

Depuis les années 60, l'association « AEP VOLCANA & ILE AUX ENFANTS » est organisatrice de séjours de classes de découverte en Auvergne (écoles primaires et collèges), de séjours de vacances, de cures thermales pour enfants (aujourd'hui établissement de santé ayant une activité de Soins de Suite et de Réadaptation en hospitalisation complète), trois activités distinctes mais qui bénéficient de l'expérience les unes des autres ; Au niveau des activités éducatives proposées, les principales thématiques sont les activités physiques et sportives de pleine nature et l'éducation à l'environnement. Depuis une vingtaine d'année, l'association s'est spécialisée dans les activités MONTAGNE « NATURE, SPORT & VOLCANISME » et DEVELOPPEMENT DURABLE.

En 2023, l'association est retenue dans le cadre de la procédure d'appel d'offre de la ville de PARIS concernant l'organisation des séjours été VACANCES ARC-EN-CIEL.

Ce document présente les intentions éducatives du séjour de vacances NATURE & VOLCANS qui se déroulera à TAUVES, dans la maison d'accueil SAINT-JOSEPH, du 8 au 19 juillet 2024, pour 30 enfants de 7 à 11 ans, inscrits par les services de la DASCO 75.

Ce document est consultable sur notre site internet :
<https://www.aep63150.com/vaec-mdp-juillet-2024/>

Objectifs éducatifs & pédagogiques

L'Association d'Education Populaire VOLCANA & ILE AUX ENFANTS, comme son nom la décrit, s'inscrit dans le courant d'idée d'éducation populaire. Elle milite à travers ses séjours de vacances ou son accueil de loisirs, pour l'accès aux loisirs, à la connaissance et à la culture pour tous. De par sa situation géographique et ses valeurs historiques, l'association promeut l'éducation à l'environnement et l'apprentissage de la citoyenneté.

Développer l'autonomie en assurant la sécurité physique et affective.

Les animateurs seront présents tout au long de la journée pour accompagner les enfants vers une autonomie des gestes simples de la vie quotidienne (repas, coucher, douche) leur permettant d'acquérir progressivement une bonne gestion de leur bien-être quotidien et le respect de leur rythme biologique.

Responsabiliser les enfants et les impliquer dans la vie collective.

Les activités de loisirs, comme de vie quotidienne, sont avant tout « des temps de vacances entre camarades ». Vivre au sein d'un groupe, respecter des règles, avoir des droits et des devoirs individuels et collectifs permettront aux enfants d'avoir une expérience forte de citoyenneté à l'échelle du groupe. Ils seront acteurs de leur séjour en participant à la vie en collectivité et en formulant leurs choix sur l'organisation générale.

Découvrir et comprendre l'environnement naturel.

S'immerger dans le milieu naturel, sentir et écouter les éléments, observer la faune, s'émerveiller de ce qui nous entoure permettra de mieux comprendre la diversité de notre environnement naturel. Prendre conscience de sa place et de l'impact de ses actions au sein d'un écosystème pour sensibiliser à un mode de vie durable.

Eveiller à la curiosité et proposer des animations de qualité.

Découvrir, observer, s'interroger, comprendre, manipuler, toutes les activités proposées lors des séjours sont organisées de manière à éveiller la curiosité et l'esprit de recherche qui garantiront une capacité de libre-arbitre et d'esprit critique.

Orientations communes aux différentes activités proposées

Les organisations mises en place permettent aux 30 enfants âgés entre 7 et 10 ans, de pratiquer des ateliers thématiques, en étant acteur, et ce en toute sécurité, tant physique que morale et affective.

Notre volonté est de sensibiliser les enfants à la « découverte du massif du SANCY, de la CHAÎNE DES PUYS à travers des jeux ainsi que des Activités Physiques et Sportives de Pleine Nature ».

Les différents objectifs de ce projet permettront aux enfants de continuer à découvrir et à apprendre, et ce en dehors du temps scolaire ordinaire ou de l'environnement familial. Au-delà des principales thématiques, d'autres notions sont abordées, lors d'activités de loisirs éducatifs et ludiques ou de vie quotidienne, comme :

- la dynamique de groupe et la notion de projet,
- les modes d'information & de communication,
- les envies et les besoins, les rythmes, la participation, les choix et l'engagement quant aux activités de loisirs éducatifs dans un cadre collectif (notamment lors des veillées »,
- la participation à la mise en place des « règles de vie » et explications des « droits & devoirs ».

Permettre à chacun de trouver un rôle à jouer pour devenir un acteur conscient de la protection de l'environnement naturel et du Développement Durable :

- Sensibiliser & Etablir un lien avec leur environnement,
- Favoriser une meilleure compréhension du milieu naturel qui nous entoure, et apporter des connaissances, qu'elles soient naturalistes, écologiques, sociales,
- Découvrir les problématiques liées à la protection de l'environnement et au développement durable,
- Développer la prise de conscience de l'action exercée par l'homme sur l'environnement.

Amener les enfants à être acteurs de leur apprentissage, en s'inscrivant le plus souvent possible dans une démarche de projet :

- Favoriser l'expression des enfants et agir avec le souci constant de sécurité physique et affective,
- Alternier les méthodes pédagogiques afin de toujours susciter l'envie et non l'ennui,
- Développer l'autonomie des enfants sur le plan des choix, des responsabilités, des réflexions, de l'expression et permettre aux enfants d'affirmer leur identité,
- Favoriser la socialisation par la rencontre, par l'acceptation des différences, permettre des affinités sans générer d'exclusions et permettre aux enfants de s'ouvrir vers l'extérieur,
- Adapter les animations au développement psychomoteur des enfants.

Organisation du séjour.

Les 30 enfants sont âgés de 7 à 10 ans. Ils sont inscrits pour un unique séjour de 12 jours par les services de la DASCO 75.

Le séjour de vacances est organisé par l'AEP VOLCANA (encadrement des enfants, recrutement et animation des équipes pédagogiques, mise en place et réservations des activités ainsi que des transports, relations avec les familles et les institutions, etc.).

Le séjour se déroulera à TAUVES (63), dans la MAISON D'ACCUEIL SAINT-JOSEPH : <https://www.maison-st-joseph-tauves.fr/>



LA MAISON D'ACCUEIL SAINT-JOSEPH

Située au cœur du Sancy, Tauves est un village d'environ 800 habitants, la Maison Saint Joseph se trouve à quelques minutes en voiture des différentes stations montagneuses du massif du Sancy.

Ancien collège du village, les débuts en tant que village vacances se sont fait dans les locaux de l'ancien collège. Elle a été totalement rénovée lors de gros travaux entre 2006 et 2011. L'établissement a été totalement refait à neuf et deux chalets en bois sont venus se rajouter au bâtiment principal rajoutant 28 lits supplémentaires.

Au jour d'aujourd'hui, le bâtiment principal comptabilise au totale 97 lits répartis en 25 chambres sur trois étages avec ascenseur. Les chambres sont composées de 2,3, 4 ou 6 lits et chacune possède salle de bain et sanitaire séparé. Sur les 25 chambres, 3 chambres soient une par étage, est accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR). Ces trois chambres représentent une capacité d'accueil totale de 6 PMR. Elles sont également adaptés aux personnes malvoyantes et malentendantes. Bandes réfléchissantes dans les escaliers et braille sur les portes.

La structure possède plusieurs espaces de vie :

- 2 salles de restauration
- 1 salle TV
- 1 laverie à disposition de la clientèle et une laverie privée
- 1 infirmerie avec lit médicalisé et réfrigérateur
- 1 grande salle polyvalente
- 1 hall d'accueil avec un coin bagagerie.

En extérieur, deux grandes cours font partie de la bâtisse ainsi qu'un vaste terrain enherbé. On retrouvera à proximité un parc de jeux, le stade municipal, un stadium et un terrain de tennis, tous ces équipements sont en accès libre.

Les 30 enfants du séjour de vacances seront hébergés au 1^{er} étage avec 2 animateurs/animatrices et 1 assistant(e) sanitaire pour la nuit. Les autres membres de l'équipe pédagogique seront hébergés au 2^{ème} étage. Il n'y aura pas d'autre groupe hébergés dans ce bâtiment principal où dorment les enfants et les animateurs/trices.



La vie au sein du centre

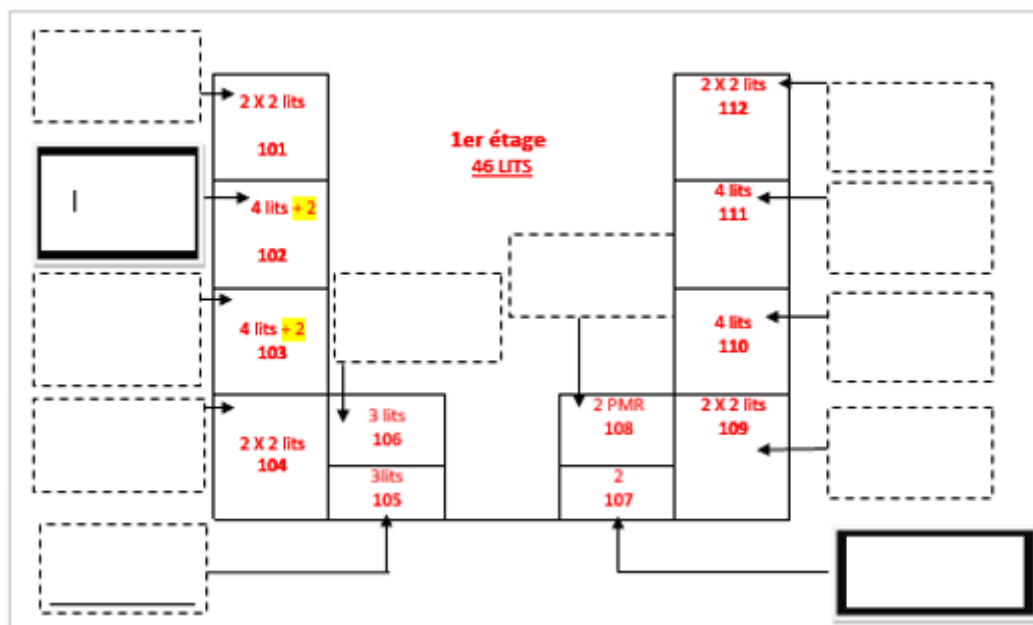
L'arrivée à la Maison St Joseph se fait directement dans la cour devant l'établissement. Un espace de rangement pour les chaussures est mis à disposition pour les groupes, les chaussures ne sont pas admises pour circuler dans les chambres, les pantoufles sont à prévoir. Les lits sont faits à votre arrivée, drap house, drap plat, couverture, dessus de lit et polochon. Chaque chambre possède sa salle de bain et une toilette séparée. Les tapis de bain sont prévus dans chaque salle de bain. Les sanitaires sont nettoyés tous les matins par l'équipe de la Maison St Joseph et les tapis de bain changés. Les salles de restauration et les salles communes sont lavées tous les jours également.

Concernant les repas pris au centre, les horaires à respecter sont à partir de 7h30 jusqu'à 9h30 pour le petit déjeuner, 12h15 pour le midi et 19h pour le soir. Les couverts sont mis sur les tables ainsi que l'eau et le pain. Les plats sont déposés sur chaque table et les enfants se servent eux-mêmes. Pour le remplissage des pichets d'eau, un point d'eau se trouve dans la salle, les enfants sont chargés de les remplir à nouveau. Pour le débarrasage, un grand chariot est mis à leur disposition avec panier à couverts, les enfants sont chargés de débarrasser tous leurs couverts. Pour les restes et déchets plastiques, différents bacs se trouvent dans la salle, une poubelle classique, une poubelle de tri jaune et un bac pour les déchets alimentaires. Les déchets alimentaires sont ensuite reversés dans notre compost. Cette démarche est en partenariat avec la Communauté de Communes et le SMOCTOM.

Les menus sont édités par Pierre Emmanuel, le chef de cuisine, en partenariat avec E-Equilibre et tout en respectant la LOI EGALIM <https://agriculture.gouv.fr/tout-comprendre-de-la-loi-egalim-2#:~:text=La%20loi%20visant%20%C3%A0%20prot%C3%A9ger,le%20secteur%20agricole%20et%20alimentaire.>

Lors des repas, les enfants pourront découvrir des produits et plats typiques de la région (St Nectaire, Cantal, Bleu, Truffade...). Nos fromages et pains viennent d'un circuit court via des producteurs de la commune ou des environs. Yaourts, fruits et légumes viennent de communes à proximité du centre. Les pique-niques peuvent être individuels ou collectifs. Nous ne fournissons plus de petite eau individuelle pour les pique-niques, les enfants doivent chacun avoir sa gourde. Lors de grosse chaleur nous donnons soit des bidons d'eau soit des packs de grandes bouteilles d'eau.





Réglementation

L'établissement est classé en type RH de la 4^{ème} catégorie relevant de la réglementation des ERP. La dernière commission de sécurité est passée le 19 octobre 2022 et l'établissement a reçu un avis favorable. La commission est valable pour 3 ans. Il est également déclaré auprès de la direction départementale de la cohésion sociale comme local hébergeant des mineurs, n° 634260002.

Plusieurs contrôles périodiques sont également faits au sein de la structure. Labo Terana qui intervient tous les deux mois dans l'établissement pour des contrôles sanitaires : contrôle de surface, échantillon alimentaire et contrôle de l'eau. Sioule Sancy Incendie qui gère toute la partie prévention incendie et contrôle des appareils incendie (alarmes, bloc de sortie, détecteurs...). Des exercices d'évacuation sont exercés lors de certains séjours. Le bureau de contrôle GRETCO qui vérifie périodiquement toutes les installations électriques et les installations gaz. Auvergne Ascenseur est chargé de l'entretien et du contrôle de l'ascenseur.

Déroulement d'une journée

Journée type	
Entre 7h30 et 10h00	Lever échelonné/activités calmes, petit déjeuner/rangement des chambres
De 10h00 à 12h00*	Animation
De 12h00 à 14h00*	Déjeuner/temps calme
De 14h00 à 17h00*	Animation (inclus goûter)
De 17h00 à 19h00	Douches/blog/activités calmes
De 19h00 à 20h00	Dîner
De 20h00 à 21h00/21h30	Petites animations

Dans le cadre du projet « gestion des déchets », les enfants seront associés à tour de rôle par 2 ou 3 à la fin de chaque repas pour le remplissage et le suivi du compost et des composteurs.



**En cas de sortie à la journée :*

- les séances d'animation sont continues (9h30-17h30 inclus panier repas) ;
- le rythme est adapté à l'âge des enfants.

Les temps de repas

C'est un moment privilégié d'échanges entre enfants et animateurs pendant lequel des sujets de discussion différents peuvent être abordés.

L'AEP accueille des enfants quel que soit leur culture et leur religion. L'AEP s'adapte aux régimes culturels dans le respect de chaque enfant en proposant des repas adaptés afin que chaque enfant puisse manger correctement et sans complexe. L'équipe de cuisine a l'habitude d'accueillir des enfants sous traitements médicaux et devant suivre un régime alimentaire strict dans le cadre de ses cures thermales : riche de cette expérience, l'équipe de cuisine s'adapte également à tout régime alimentaire spécifique durant les séjours de vacances.

Les repas sont élaborés par le chef de cuisine, validés par la direction du séjour de vacances, pour permettre :

- un éveil au goût par la découverte des spécialités et de la gastronomie locale ;
- une prise en compte de chacun avec ses spécificités médicales et culturelles dans le respect des principes de laïcités ;
- une sensibilisation au développement durable à travers des repas à thèmes.

Le petit déjeuner : il se fait en libre-service accompagné par les animateurs à partir de 7h45. Il est varié afin d'inciter les enfants à bien manger pour commencer la journée.

Le déjeuner : il commence vers 12h15/12h30 (selon le planning des activités) lorsqu'il est pris en salle de restauration. Lors des sorties à la journée, il sera sous forme de pique-nique.

Le goûter : une collation est prévue durant l'après-midi.

Le dîner : il commence à 19h00.

Les animateurs veilleront à ce que les enfants soient à l'heure au repas. Ils montreront l'exemple et inciteront les enfants à goûter à tout. Ils responsabiliseront les enfants en leur demandant d'aider au débarrassage de la table et participer au projet compost.

1) L'expression de convictions religieuses et le port de signes

Les jeunes accueillis en accueil collectif de mineurs sont libres d'exprimer leurs convictions personnelles, notamment religieuses. Toutefois, cette liberté d'expression doit s'exercer sous réserve du respect :

- de l'ordre public (elle ne doit pas troubler l'ordre dans le cadre de l'activité ni compromettre la santé et la sécurité des mineurs ou du personnel) ;
- des droits d'autrui (elle ne doit pas constituer un acte de pression, de provocation de prosélytisme ou de propagande, ni porter atteinte à la dignité ou à la liberté d'autrui) ;
- du bon fonctionnement de l'activité.

En conséquence, sont proscrits et peuvent donner lieu à une exclusion en cas de perturbation du bon déroulement de l'accueil :

- la manifestation ostensible d'une appartenance religieuse ;
- tout acte de prosélytisme auprès d'un autre mineur ;
- tout comportement constitutif de pressions sur un autre mineur au titre des croyances ou de l'absence de croyance ;
- toute tentative d'endoctrinement d'un autre mineur.

2) L'exercice de pratiques culturelles

L'exercice de pratiques culturelles (prière) relève de la sphère privée / individuelle de chaque mineur. Cette pratique peut donc être autorisée, mais uniquement dans un espace réservé à cet effet. En dehors de celui-ci, elle est interdite. Elle ne doit pas revêtir un caractère ostentatoire ou revendicatif, ni constituer un acte de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande et ne doit pas perturber le bon fonctionnement de l'accueil.

Il convient donc de préciser dans le projet éducatif et le projet pédagogique que les moyens mis à disposition de chaque mineur pour bénéficier de moments d'intimité lui seront précisés sur le lieu de séjour, suite à sa demande et selon les espaces et temps disponibles.

Les exemples ci-après sont à apprécier par les responsables du séjour à l'aune de ces disponibilités : il sera possible par exemple d'identifier un temps (avant ou après les repas, au début de la veillée...) et un lieu dédié, tout en veillant à ne pas perturber les temps d'activités proposés à tous les autres enfants.

3) L'organisation de la restauration

Afin d'assurer l'équilibre alimentaire de tous les enfants, le service de restauration propose des menus différenciés, quel que soient les motivations (goût, religion, végétarisme...), dans la limite des contraintes du service public.

L'organisation logistique des repas dans le cadre des séjours en collectivité ne permet pas des services de restauration en dehors des horaires prévus, y compris dans le cadre de jeûne religieux ou diététique. Ces contraintes organisationnelles peuvent être de nature à ne pas permettre la participation de votre enfant au séjour.

L'accueil en gare de PARIS-BERCY : lundi 8 juillet, à priori, vers 9h

Les familles reçoivent les convocations en amont, fin mai, ainsi que les dernières informations pratiques.

L'accueil se fera directement en GARE SNCF, au point de RDV précisé dans la convocation.

L'ensemble de l'équipe d'animation, l'assistant(e) sanitaire et le directeur du séjour seront présents.

Les traitements médicaux et l'argent de poche seront récupérés et confiés à l'AS+DIRECTION

L'accueil sur le centre

Tous les enfants s'installeront avec l'aide de leur animateur/animatrice référent(e). Un inventaire des affaires sera réalisé :

- les denrées alimentaires périssables seront récupérées et jetées, les denrées alimentaires non périssables seront récupérées et redistribuées ultérieurement (pique-nique, goûter, boum, etc.) ;
- les objets de valeur (appareils photos, lecteur mp3, etc.) seront récupérés et rangés sous clé, comme l'argent de poche,
- l'argent de poche sera rendu lors des sorties achats de souvenirs, et les appareils photos seront redistribués lors des activités.

L'hygiène

Les animateurs veilleront au bien-être général de l'enfant en prenant soin que les enfants se lavent les mains avant chaque repas et prennent une douche chaque jour. Un brossage de dents sera effectué après le petit déjeuner et le dîner.

L'inventaire du linge sera effectué en début et en fin de séjour. Des lessives sont prévues durant le séjour.

Après le petit déjeuner, les enfants devront systématiquement ranger leur chambre.

Les soins

L'infirmerie, au bureau, est toujours accessible par l'assistant(e) sanitaire. Si besoin, et en cas de traitements « en cas de crise », une annexe infirmerie* sera organisée dans une chambre de l'étage (où pourront se reposer les enfants en ayant besoin) : dans ce cas, elle sera située à côté de la chambre de l'animatrice/animateur de garde qui en aura aussi l'accès.

**elle est constituée d'une chambre de plusieurs lits et d'une armoire permettant de garder les trousseaux de secours et les divers traitements médicaux des enfants sous clé.*

L'assistant(e) sanitaire (AS) a la responsabilité de la santé physique et morale des enfants. Il/Elle garde la fiche sanitaire de chaque enfant, les ordonnances nécessaires et à jour, la photocopie des vaccins et toute information médicale importante. Il/Elle administre les traitements médicaux prescrits par le médecin aux enfants. Nous ne pouvons donner aucun médicament sans ordonnance du médecin.

L'AS tient à jour le carnet de l'infirmerie, il/elle est disponible et à l'écoute des animateurs et des enfants, et fait partie de l'équipe d'animation.

En activité, chaque animateur garde avec lui une trousse de secours pour assurer les premiers soins. **En cas de doute, l'animateur se réfère à l'AS.** Systématiquement, lors d'un soin, il y a retranscription orale à l'AS (+ écrit, chaque soin effectué est noté dans le carnet de la trousse).

Les temps calme et de repos

Après le repas du midi, un temps calme permet aux enfants de se reposer avant les activités de l'après-midi. C'est un temps de repos, de lecture ou de jeu calme encadré par les animateurs ;

Les nuits : les enfants devront respecter le sommeil de leurs camarades en limitant le bruit le soir au moment du coucher et en attendant l'autorisation de se lever le matin. Les « activités soirées » ne sont pas obligatoires, les enfants fatigués pourront aller se coucher plus tôt s'ils le souhaitent.

Un animateur et une animatrice seront présents chaque nuit de 21h30 à 7h30, en plus de l'assistant(e) sanitaire. Le directeur du séjour est d'astreinte 24h/24h et 12j/12j. Les enfants sauront où trouver les animateur et animatrices de garde (ou l'assistant(e) sanitaire) s'il y a un problème dans la nuit. Les animateur et animatrice de garde dorment au même étage que les enfants. Ils restent disponibles et présents durant toute la nuit, et reste à l'écoute si un enfant se sent mal. En cas d'enfant malades, ils préviennent l'assistant(e) sanitaire et le directeur qui feront le nécessaire (appel 15, transfert aux urgences, etc.).

NOTA BENE : Les animateur et animatrice de garde seront en repos le lendemain matin de leur nuit.

L'enfant devrait pouvoir prendre place dans l'organisation matérielle de la vie collective (choix de certains repas, organisation de certains temps de vie quotidienne, aménagement du cadre de vie, etc.). Les activités de loisirs éducatifs et ludiques proposées doivent favoriser l'acquisition de savoir-faire ou de technique. Comme les activités de vie quotidienne, elles constituent un moyen d'aider chaque enfant à grandir, à se développer personnellement, parfois à se dépasser, à travers une progression et des étapes d'acquisitions nouvelles ou complémentaires. Les relations sociales tissées durant le séjour, la confrontation des avis, des caractères, la répartition des tâches et des rôles, la négociation au sein du groupe, seront vécues comme des éléments de développement individuels et communautaires, à notre sens, qui participent pleinement à la qualité du séjour.

Les relations, réunions & équipes

Avec les enfants

Les animateurs/animateuses veilleront à ce que chaque enfant trouve sa place au sein du groupe et puisse s'exprimer librement. Les animateurs/animateuses doivent instaurer un climat de confiance et d'écoute au sein du groupe. Ils mettront en place des temps de parole collective pour que chacun puisse donner son point de vue, son ressenti et émettre des propositions pour améliorer le séjour. Les animateurs/animateuses devront aider à gérer les conflits entre les enfants en favorisant le dialogue et la discussion.

Au niveau des familles

Avant le séjour, la communication se fait par mail ou téléphone. La Direction se tient à la disposition des familles pour toutes questions ou informations concernant le déroulement du séjour ou les besoins de l'enfant accueilli. Chaque famille est contactée au moins une fois début juin par le directeur (puis une fois dans le séjour) par téléphone.

Pendant le séjour, nous pouvons contacter à tout moment les familles et assurer le lien entre les familles et l'équipe d'animation afin de respecter les besoins des enfants.

Les parents pourront appeler à tout moment les membres de la Direction du séjour pour toute information et urgence au **06 XX XX XX XX** (astreinte 24h/24 – 7j/7) **numéro communiqué aux familles fin mai.**

La direction permettra aux enfants, si besoin, le contact téléphonique avec leur famille.

La direction, avec équipe pédagogique a créé un blog photo qu'ils alimenteront chaque soir, avec les enfants, et consultable par les familles en accès privé.

L'équipe pédagogique se charge de transmettre les divers messages aux enfants concernés. Les enfants pourront répondre par mail ou par courrier postal aux messages reçus durant le séjour. **2 ordinateurs, avec connexion internet sécurisé, seront à disposition des enfants pendant leurs séjours.**

Entre adultes, au sein de l'équipe

L'objectif est de travailler ensemble dans un climat de confiance, où chacun peut trouver sa place dans l'équipe. La direction aura un suivi régulier des animateurs et pourra mettre en place une démarche de formation (ou d'accompagnement) au sein de l'équipe en prenant en compte les compétences de chacun.

Tous les animateurs seront actifs durant les différents temps : activités, préparation du matériel, rangement & nettoyage, bilans, vie quotidienne. Les animateurs s'assureront du bien-être des enfants afin qu'ils puissent évoluer en sécurité physique et affective. **1 animateur/intervenant pour 6 enfants sera toujours présent** avec eux.

Les animateurs veilleront à ce que les enfants se préparent correctement avant chaque activité (tenue adaptée, matériel adapté) et seront garants du respect de l'hygiène quotidienne. Ils montreront l'exemple par leur tenue adéquate à l'activité et leurs comportements. **Les animateurs/animateuses n'ont pas besoin de leur portable durant la journée (notamment pendant les activités de loisirs ou de vie quotidienne).** Ils devront avoir leur trousse pharmacie dès qu'ils sortiront du centre.

Ils animent et donc « donnent de la vie » au séjour. **Dynamique et force de propositions, l'animateur/animateuse s'adapte aux envies et surtout aux besoins des enfants.** Les animateurs et les intervenants devront proposer des animations de qualité en lien avec les valeurs de l'association et les thématiques des séjours. Ils devront anticiper et proposer des activités « plan B » en cas de mauvais temps.

Les réunions d'équipes

Une réunion de préparation avec l'équipe pédagogique sera réalisée en amont du séjour sur une journée complète (samedi 6 juillet 2024) : Elle permettra aux animateurs de connaître les intervenants et personnels techniques, de prendre leurs marques et de finir la préparation de leurs activités auxquelles ils auront réfléchi en amont. Ce sera aussi un temps de partage pour apprendre à mieux se connaître afin de travailler ensemble en collaboration durant les séjours.

Pendant les séjours, un temps quotidien d'évaluation de la journée est nécessaire, notamment le soir après le coucher des enfants : Finalisation de l'organisation + éventuellement temps de préparation pour la journée du lendemain (*à tour de rôle chaque anim' prendra du temps seul ou avec les enfants*) afin de caler les nouvelles informations ou nouvelle organisation dépendante de la météo. Un tableau des infos sera affiché dans le réfectoire pour permettre aux intervenants non présents aux réunions d'avoir les informations chaque jour. Chaque matin à 9h, un point d'organisation entre la direction et les deux intervenants permettra de valider l'organisation définitive de la journée, concernant les activités thématiques.

En milieu de séjour, puis l'avant dernier jour, un point individuel est prévu entre les animateur/animateuses et la direction.

En fin de séjour, un bilan avec l'ensemble de l'équipe pédagogique, après le départ des enfants. Cette réunion permettra de réaliser le bilan de l'ensemble du séjour. Une grille bilan reprendra tous les points des séjours pour voir ce qui a fonctionné ou pas.

!!\ Durée du séjour (12j) = pas d'accueil STAGIAIRE BAFA possible /\!

Les pauses et repos

Les animateurs auront au minimum un jour de repos par semaine, défini avant le début du séjour. Ils pourront prendre des pauses, à tour de rôle, selon des règles établies ensemble lors de la réunion de préparation. Les animateurs « de nuit » seront en repos le matin suivant de 9h30 à 13h30.

La situation géographique de nos établissements et les spécificités du milieu naturel de moyenne montagne environnant sont utilisés comme un moyen de découverte privilégié. Chaque fois que cela sera possible, l'Equipe Educative cherchera à harmoniser son action avec le milieu environnant, en particulier dans le domaine de la découverte de la nature, de la vie culturelle et historique de la région, des activités dites « sportives de plein air ».

Selon les séjours, les salariés permanents de l'association se répartissent les différentes missions (convoi, animation, direction) des ACM :

- **Julien R.** : ANIMATEUR ENVIRONNEMENT, interviendra principalement sur les activités nature et volcans ; sera référent du projet composteurs et gestion des déchets
- **Laurent P.** : ANIMATEUR ENVIRONNEMENT VOLCANS + ACCOMPAGNATEUR EN MONTAGNE (D.E. A.M.M.), interviendra principalement sur les activités nature et volcans ; Il sera le référent des sorties/randonnées extérieures
- **Juliette B.** : assistance de direction, et également animatrice BAFA, interviendra ponctuellement sur le séjour (notamment pour les transferts sur les sites d'activité ou remplacer une absence d'un membre de l'équipe) ; elle sera également en charge des relations avec les familles en amont, et en aval, du séjour
- **Loïc M.** : D.E. A.M.M. & ANIMATEUR ENVIRONNEMENT, pourra intervenir lors des activités randonnées (si absence de Laurent ou Julien)
- **Lucie L. et Nicolas T.** : animateur et animatrice de vie quotidienne sur lors des séjours scolaires, assureront à tour de rôle la fonction d'assistante sanitaire et d'animateur référent sur respectivement les 7/8 et 9/10 ans.
- **Yvon COMETTO** : BAFA et directeur de l'AEP VOLCANA & ILE AUX ENFANTS assurera la direction de ce séjour de vacances VAEC MDP JUILLET 2024.

L'équipe saisonnière d'animation

6 animateurs BAFA/PSC I composeront l'équipe d'animation

(équipe incomplète à ce jour 23/01/2024)

L'ensemble des équipes, et des intervenants, devra prendre en compte les spécificités liées à l'âge et aux besoins des participants et donnera également à chaque enfant un cadre et des moyens lui permettant de tendre à **l'autonomie**. Cette dernière **pouvant être définie comme la capacité d'effectuer et d'assumer des choix raisonnés en tenant compte de l'équilibre entre principe de plaisir et principe de réalité.**

Le matériel

Tous doivent prendre soin du matériel pédagogique du centre. Le matériel à disposition des enfants : jeux d'extérieurs, ballons, raquettes doit être rangés après chaque utilisation. Le matériel spécifique aux activités comme les jumelles, lunettes d'observation, appareil photo... doivent être récupérés par les animateurs en fin d'activités.

Les animateurs vérifient l'état du matériel avant et après l'activité, et doivent signaler s'il y a du matériel endommagé. Ils sont garants du rangement.

Le minibus

Le minibus de l'association fait partie du matériel pédagogique à utiliser avec soin. Il nous permettra de nous déplacer sur les lieux d'activités, avec le matériel ou les paniers-repas. Pour transporter des enfants, le véhicule est conduit uniquement par la direction, l'assistant(e) sanitaire ou les intervenants permanents de l'AEP. En cas de besoin, les animateurs ayant le permis B pourront le conduire, mais uniquement pour acheminer du matériel. Les conducteurs s'engagent à respecter le code de la route et à faire des pauses toutes les 2h00 en cas de long trajet. Un carnet de bord à l'intérieur du véhicule doit être rempli après chaque trajet. Toutes anomalies constatées doivent être signalées au plus tôt.

Règles de vie & règlement intérieur

ENFANTS

Les temps de la vie quotidienne et les règles de vie « non négociables » sont présentés aux enfants dès le premier jour sous forme de jeu. Des outils seront affichés pour permettre aux enfants de se repérer tout au long de la semaine. Les enfants mettront également en place les règles de vie « négociables » le premier jour et valables toute la durée du séjour : ces règles de vie seront affichées à l'entrée du centre et visible par tous. La non-application de ses règles sera sanctionnée après concertation avec la direction.

SALARIES :

Le règlement intérieur complet de l'ASSOCIATION et des obligations présentées en annexe du contrat de travail est affiché au siège de l'AEP VOLCANA – 91 rue Corneille. Il en sera de même pour le règlement intérieur complet de la MAISON D'ACCUEIL SAINT-JOSEPH.

Ces 2 documents officiels ne sont pas négociables (et obligatoirement lus et approuvés lors de la signature du contrat), par l'ensemble des salariés. De plus, tout comportement intentionnel ou non portant atteinte à la sécurité physique, morale ou affective d'un mineur sera l'objet d'une exclusion immédiate sans préavis. Tout autre manquement aux 2 règlements intérieur fera l'objet d'un avertissement puis d'une exclusion. Tout prosélytisme, discours discriminatoire, violence physique et verbale sont exclus.

Evaluation

Dans le cadre de la mise en place de ce nouveau séjour de vacances, nous attacherons une importance particulière son évaluation. Un retour sera fait au service de la DASCO à la fin de l'été.

L'objectif étant de faire évoluer notre pratique et d'améliorer notre prestation.

L'évaluation se fera durant le séjour en s'appuyant sur les temps de parole des enfants et des réunions avec l'équipe pédagogique. Le but étant de réadapter nos actions éducatives durant le séjour. Les réunions dans l'équipe, permettent également à la direction de faire un point sur les difficultés et les facilités de réalisation de certaines activités ou sur la qualité des relations entre enfants, entre animateurs, mais aussi entre animateurs et enfants.

En fin de séjour, un bilan avec l'équipe d'animation permettra de voir si les objectifs pédagogiques ont été respectés. Les points forts et les points faibles des séjours seront soulignés. Les enfants pourront nous donner leur avis sur le séjour qu'ils ont suivi, par le biais d'un questionnaire distribué en fin de séjour.

Cette évaluation permettra d'améliorer la pratique personnelle de chacun et de faire évoluer les séjours. Il sera transmis aux partenaires/prestataires lorsque cela les concernera.